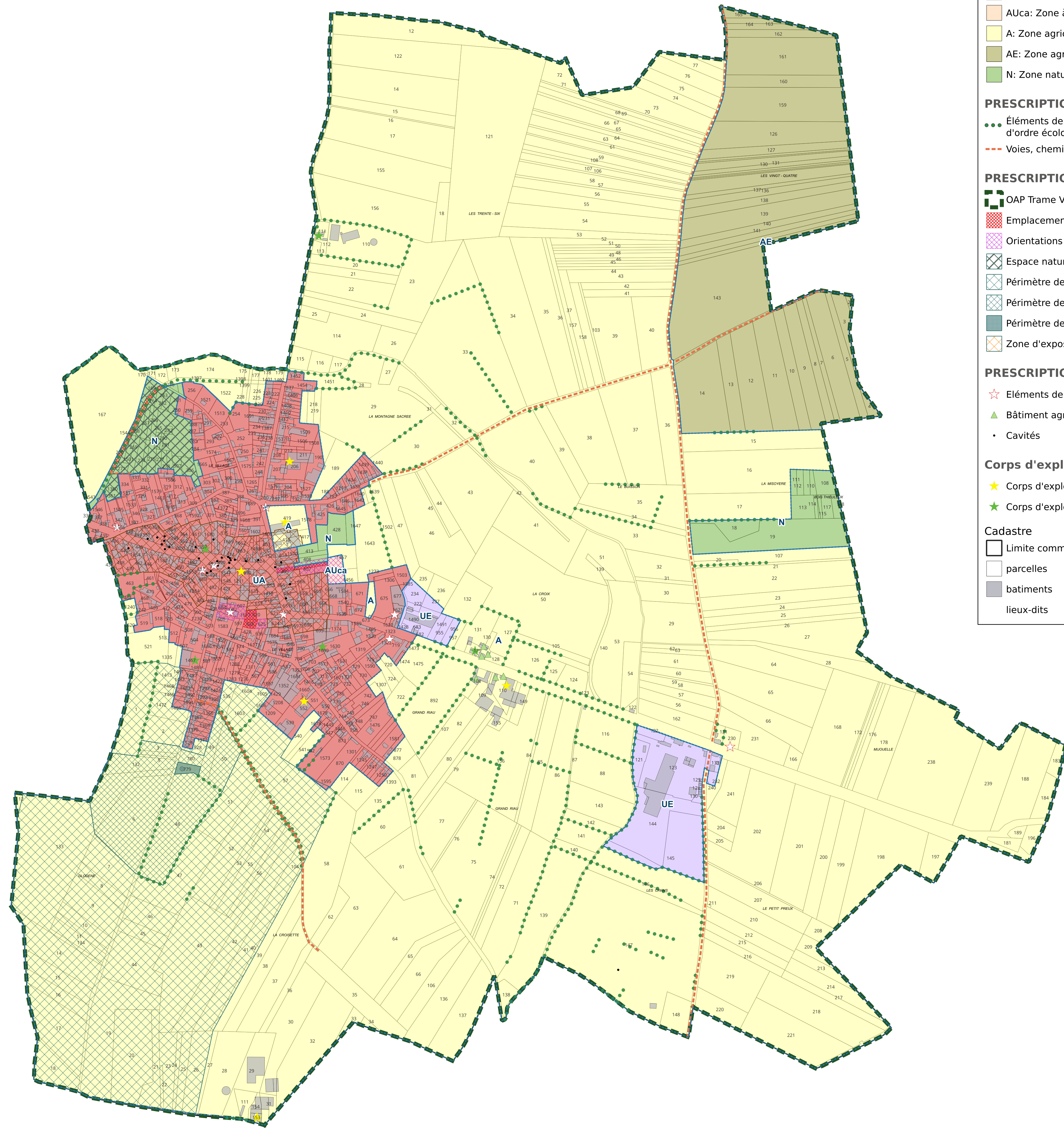


Désignation	Destination	Adresses	Destinataire	Surface (m²)
ER1	Création accès zone à urbaniser	Route nationale	Commune	1530
ER2	Création d'une voie douce	Rue Maréchal	Commune	2390
ER3	Création d'un espace vert public	Rue du Dr Eloi	Commune	1850



- UA: zone urbaine à vocation principale d'habitat
- UE: Zone urbaine dédiée aux activités économiques
- AUca: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- A: Zone agricole
- AE: Zone agricole propice au développement éolien
- N: Zone naturelle

- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

- OAP Trame Verte et Bleue
- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de Programmation
- Espace naturel à préserver
- Périmètre de protection éloignée de captage
- Périmètre de protection rapprochée de captage
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Zone d'exposition au risque d'effondrement

- ☆ Eléments de paysage
- ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Cavités

- ★ Corps d'exploitation comprenant de l'élevage
- ★ Corps d'exploitation en polyculture

 Limite communale
 parcelles
 batiments
 lieux-dits

PLU prescrit le : 13/04/2017
PLU arrêté le : 08/11/2024
Enquête publique du 05/05/2025 au 06/06/2025
PLU approuvé le : 24/10/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du : 24/10/2025

Le Maire : Etienne BASQUIN

3.2 Règlement graphique

Zonage au 1/5000e

